



## CONSEIL GENERAL

# Commission de gestion du Conseil général

---

## Budget 2025

### Rapport à l'intention du plénum 10.12.2024

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en novembre 2024, les Membres de la CoGest ont pu examiner le budget présenté par l'Administration communale et remercient les différents intervenants pour les réponses et précisions apportées à leurs questions.

#### Message

La CoGest prend acte de l'excédent de charges budgété de CHF 2'977'180.00 qui confirme, sans grande surprise, la situation financière plus difficile constatée depuis plusieurs exercices comptables.

Le découvert projeté du compte de résultats résulte principalement du haut niveau des amortissements comptables liés aux investissements consentis dans la période de planification 2023 à 2028 ainsi que de l'augmentation des charges, notamment celles liées aux traitements du personnel enseignant ainsi que des frais concernant le CMS de Martigny et Entremont.

L'évolution des recettes relatives à l'imposition fiscale des personnes physiques est ralentie, d'une part, par les effets de la progression à froid sur notre taux d'indexation et, d'autre part, par les révisions fiscales décidées au niveau cantonal dont les incidences – négatives pour notre Commune - sont échelonnées sur les années 2024, 2025 et 2026.

Ainsi, s'agissant du budget 2025, les chiffres-clefs suivants peuvent être mis en évidence :

- Les charges du compte de résultats s'élèvent à CHF 127'914'410.00 ;

- Les revenus du compte de résultats s'élèvent à CHF 124'937'230.00 ;
- Les amortissements comptables atteignent le total de CHF 8'938'000.00 ;
- Les investissements nets s'élèvent à CHF 14'280'000.00 ;
- La marge d'autofinancement projetée de CHF 6'507'520.00 ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour l'année 2025 ;
- L'endettement par habitant passe de CHF 847.00 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à CHF 1'780,00 au 31 décembre 2025. Cet endettement est considéré comme moyen selon les indicateurs de l'Etat du Valais.

Si cette évolution financière défavorable, liée à plusieurs facteurs non maîtrisables au niveau communal, doit être suivie attentivement, c'est le lieu de relever que plusieurs facteurs restent positifs et permettent à notre Cité de poursuivre son bon développement :

- On relèvera en premier lieu que l'analyse détaillée des charges effectuée en 2024 a certainement permis d'optimiser les charges maîtrisables, les effets concrets du budget dit « 0 » allant pouvoir être observés avec l'analyse des comptes 2024 ;
- La Ville dispose également d'une fortune cumulée de 44.5 mios au 31 décembre 2023 ainsi que d'une réserve de politique budgétaire de 5.2 mios, soit au total environ 50 mios qui permettraient d'absorber les découverts futurs du compte de résultats ;
- Les projections de la situation financière communale à moyen / long terme, réactualisées en fonction des derniers résultats connus, sont également apparues plus favorables à celles présentées lors des budgets 2023 et 2024.

Les résultats du dernier exercice bouclé, ajoutés à une marge d'autofinancement projetée légèrement supérieure à celle de l'année dernière ont permis d'améliorer les courbes projetées à moyen et long terme.

Ainsi, malgré une marge d'autofinancement encore réduite et certains indicateurs financiers négatifs, la poursuite d'investissements stratégiques - 25 mios bruts en 2025 – restent possibles avec, notamment, des études en cours pour des projets d'envergure comme la future école de la Bâtiaz, la réhabilitation du site de Ste-Jeanne Antide ou encore l'agrandissement de la caserne du Centre de Secours et Incendie de Martigny.

Les travaux se poursuivront également pour la réfection de la piscine municipale, la sécurisation de la Dranse et l'installation de panneaux photovoltaïques.

La CoGest a également analysé les divers postes du budget de fonctionnement des différents dicastères communaux, quelques-uns des points traités étant résumés ci-après :

### **Administration générale**

Le budget d'exploitation 2025 du Service informatique communal, comprenant les charges de personnel, les charges d'exploitation (licences, matériel, prestations de tiers) et les charges financières (amortissements des investissements liés à l'informatique) s'élève à CHF 1'554'000.00.

### **Sécurité publique**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte a été reprise par l'Etat du Valais. Dès lors la ville de Martigny ne participe plus directement aux charges des prestations aux personnes domiciliées sur son territoire. La Commune participe uniquement par un subventionnement des charges auprès de l'Etat du Valais dans le compte spécifique.

### **Formation**

Une tendance à la diminution des bourses est constatée. Le nouveau site internet de la Ville mettra plus en évidence la possibilité d'avoir recours aux aides communales.

### **Culture, Sports, Loisirs, Eglise**

Le montant des frais pour l'eau, l'électricité, etc. a été ajusté aux coûts de consommation réels 2023. La participation au chauffage à distance a fortement augmenté à cause de la hausse des tarifs. La part de l'électricité et de l'eau a également augmenté durant l'année 2023.

### **Prévoyance sociale**

Les nouvelles situations d'aides sociales individuelles sont analysées par le CMS et présentées à la Commission sociale pour préavis et décision du Conseil communal. L'ensemble des charges est ensuite réparti à 70 % par le canton et 30 % par les communes valaisannes.

### **Mobilité et voies de communications**

Les poses de LED dans les rues et places devraient permettre des économies futures de près de 55 %.

## **Environnement et Aménagement du territoire**

Une augmentation est constatée dans le poste Ordures ménagères, due principalement par la taxe très volatile du recyclage du papier.

La diminution à la participation à l'Antenne régionale est due à un transfert de charges dans le centre de la Promotion touristique et économique.

## **Services économiques**

Dans le budget 2025, la Commune verse CHF 412'500.00 en cash pour le fonctionnement de l'Office du tourisme. Cela correspond à 29 % du budget total de CHF 1'421'050.00. Les taxes de séjour, actuellement CHF 2'50 par personne et par nuit, représentent 267'500.00, soit 18.8 % du total. Martigny enregistre environ 100'000 nuitées par année.

## **Finances et Impôts**

Environ 6'000 heures sont effectuées par du personnel auxiliaire de nettoyage dans divers bâtiments du patrimoine financier, comme par exemple, l'ancienne poste du Bourg, la médiathèque ou encore le foyer de jour Chantevent.

## **Investissements Administration générale**

Le poste « nouvelles technologies de communication » comprend l'étude d'une solution technique pour les citoyens ainsi que l'achat d'appareils afin d'améliorer la mobilité digitale au sein de l'Administration et la création d'un flux de travail automatisé permettant une gestion centralisée du courrier entrant.

La caserne du feu ne dispose actuellement pas de locaux de vestiaires ad hoc. L'avant-projet des architectes a mis en évidence le manque de place et ne permettrait pas d'y intégrer des douches. Un nouveau projet est ainsi en cours. Le montant, avant soumission, s'élève à CHF 940'000.00, subventionné à hauteur de CHF 410'000.00

## **Petit fascicule**

Des travaux de transformation sont envisagés à la halle 110, en lien avec le déménagement des Services techniques (exploitation) des locaux du Verdun (dépôt, bureaux et ateliers).

Des travaux parasismiques sont prévus sur les écoles au bâtiment A, B et C ainsi qu'à l'école de Charrat.

\* \* \* \* \*

S'agissant du dernier rapport de cette législature, nous souhaiterions terminer avec quelques remerciements :

- Nous souhaiterions remercier en premier lieu l'ensemble des Membres de la Commission de Gestion pour le sérieux et l'assiduité avec lesquels les comptes et budget ont été analysés. Nous rappellerons que plusieurs événements tels que les comptes fusionnés avec Charrat, l'introduction du MCH2 ou encore des règlements techniques ont rendu cette législature particulièrement complexe du point de vue financier et comptable.

Les soussignés tiennent également à remercier personnellement les Membres de la Commission pour la confiance témoignée qui nous a permis de rédiger des rapports dans de très bonnes conditions.

- Un merci également au Conseil général ainsi qu'au bureau et aux différents groupes politiques pour leur soutien dans nos travaux, soutien qui a été soulevé à plusieurs reprises par les Chefs de groupes notamment.
- La CoGest tient finalement à remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble de notre administration communale pour l'important travail réalisé durant cette législature. Les investissements conséquents décidés, tous validés par notre Conseil, ont occasionné une charge de travail importante qui doit être ici saluée.

Nous avons également apprécié l'évolution de la documentation à disposition pour l'analyse des comptes et du budget ainsi que les réponses toujours très documentées reçues en Commission. Un merci particulier à Monsieur Petoud et à Madame Zito pour leur soutien dans nos travaux d'analyses ainsi qu'à Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin-Vouilloz.

Ce dialogue, toujours constructif, a permis à notre Commission de mieux comprendre les choix stratégiques ainsi que les nombreux investissements qui ont été possibles malgré un contexte économique difficile. L'ensemble des projets d'investissements présentés a ainsi été, au final, approuvé par notre Commission et le Conseil Général et ce, nous en sommes convaincus, pour le bien des citoyens de notre Commune.

Nous souhaiterions finalement terminer avec une pensée pour notre ancien secrétaire municipal, Monsieur Olivier Dely, qui nous a quitté durant cette législature. Toujours disponible pour notre Commission durant ses nombreuses années de fonction, Monsieur Dely aura été un des artisans des importants développements qui font de Martigny la Ville qu'elle est aujourd'hui. Nous souhaitons le remercier encore une fois pour son dévouement exemplaire et tout le travail accompli.

Martigny a pu compter sur un exécutif et une administration guidés par l'intérêt public et le bien-être des citoyens. Cela explique en grande partie le fait que notre Cité se porte bien aujourd'hui et que les perspectives d'avenir soient réjouissantes.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la CoGest :

**1. Approuve les décisions annuelles d'imposition en vertu des articles 232 et 240 LF :**

- Le montant de l'impôt personnel (art. 177 LF)	CHF 12.00
- Le coefficient applicable au taux des art.178 et 179 LF	1.10
- L'indexation des revenus imposables 178.5 LF	166 %
- Le taux d'intérêt rémunérateur 193 LF	0.25 %

**2. Approuve le budget 2025 de la Commune, tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et autorise les engagements nécessaires au financement des investissements présentés.**

Martigny, le 21 novembre 2024

**Pour la CoGest :**

Robert Gay-des-Combes, Rapporteur

Julien Lattion, Président